

Ce dossier contient :

- Plan de situation du projet 1/25 000
- Plans d'ensemble au 1/1 000

La lettre de demande, fournie dans le dossier n°3 correspondant à la description de la demande, sollicite une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200, conformément à l'article R512-6-3° du Code de l'environnement – Partie réglementaire – Livre V.

En effet, il est présenté ici un plan d'ensemble au 1/1 000 pour chaque éolienne ainsi que pour le poste de livraison.